



Fin de bail et compromis de vente a l aide

Par **lyreco**, le **22/12/2010** à **10:10**

Bonjour, nous sommes locataires dans une maison - notre fin de bail est 1 mars le propriétaire nous a donné notre congé pour fin février 2011 - nous avons signé un compromis de vente comment cela se passe t il si nous ne pouvons ammenager dans notre maison acheté qu apres la date de fin de bail rnde plus mon épouse est enceinte rnil nous oblige aussi un huissier pour le etat des lieux alors qu il n y en avait pas pour l entree qui paie les frais rnc 'est une location de maison meublée. rnrnmerci de votre precieuse aide nous sommes bien inquiets